

Maryse DUMAS, secrétaire confédérale de la CGT de 1995 à 2009 et membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE) de 2010 à 2015

« Il faut garantir un vrai parcours de carrière à tous : proches aidants et aidants professionnels »

Faut-il mener des actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public sur les difficultés des aidants salariés et sur les dispositifs existants ?

Les actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public sont effectivement très importantes car le sujet demeure très mal connu. Plutôt que de parler des difficultés des aidants salariés, j'insisterai sur la valorisation du travail d'accompagnement des personnes malades, afin de faire comprendre à la société l'importance d'y consacrer les moyens nécessaires. N'importe qui ne peut pas être aidant. La priorité consiste à assurer une meilleure formation professionnelle, valorisée par des diplômes et des parcours de carrière. Et de permettre aux proches aidants en activité professionnelle d'y avoir facilement accès.

Les dispositifs existants – le congé de solidarité familiale et le congé de soutien familial – vous paraissent-ils suffisants ?

Ils sont très insuffisants car ces mesures sont sporadiques et ne règlent pas la question sociale. Le niveau de revenus est déterminant pour garantir un accompagnement de qualité à la personne malade. Cette question est insuffisamment prise en considération.

La problématique des aidants salariés relève-t-elle de l'Etat ou des entreprises ?

La responsabilité immédiate est celle de l'Etat. Et l'effort collectif doit d'abord être considéré comme un investissement. Si la santé représente une part importante des dépenses globales dans notre pays, il ne faut pas oublier que ce secteur crée de l'emploi et contribue à la croissance. Permettre à des personnes en perte d'autonomie de vivre dans des conditions dignes est un impératif social qui se concilie avec des développements économiques très importants si nous savons réaliser les investissements préalables. L'essor des nouvelles technologies, pour ne prendre qu'un exemple, est l'une des pistes visant à faciliter la vie quotidienne de la personne malade et de son aidant. Il est urgent de modifier notre regard sur cette question. Les campagnes de sensibilisation que nous avons évoquées devraient aussi intégrer cette dimension.

Comment gérer la diversité des employeurs (de la multinationale à la PME) ?

Cette question rejoint une proposition de la CGT relative à l'adoption d'une vision nouvelle du statut salarial. Celui-ci dépend aujourd'hui des conventions collectives et du type d'entreprises dans lesquelles les salariés travaillent. Nous devons réviser ce schéma et instaurer un socle de droits garantis pour l'ensemble des salariés, des fonctionnaires et des indépendants, du début de leur carrière à leur retraite, et ce quel que soit le secteur d'activité. Cette évolution permettrait de ne pas pénaliser les mobilités – qui sont de plus en plus fréquentes et qui prennent diverses formes : entre entreprises, entre secteurs professionnels, voire entre métiers. Le statut actuel des salariés génère souvent des inégalités sociales. Les familles qui ont des difficultés importantes sont seules ou insuffisamment aidées pour employer des aidants professionnels de qualité. Elles recourent à des temps partiels, à des professionnels moins bien formés mais moins chers, etc ... Il faut

garantir un vrai parcours de carrière à tous : proches aidants et aidants professionnels. C'est aussi ce qui garantira la meilleure qualité de vie à la personne malade.

Seriez-vous favorable à ce que le proche aidant perçoive un salaire pour compenser une perte de revenus ?

C'est une éventualité dans la mesure où ce proche s'occuperait à temps plein de la personne malade. Mais ces dispositions devraient être encadrées afin d'éviter les dérives. Ensuite, si un aidant est formé sur la maladie et sur les contraintes spécifiques de sa prise en charge, il doit pouvoir travailler pour d'autres personnes que celles de sa propre famille. Nous pouvons imaginer dans le cadre de politiques sociales et familiales des aides financières particulières pour les aidants familiaux qui ne peuvent pas avoir d'emploi parce qu'ils sont trop sollicités. Mais nous devons privilégier l'intervention d'aidants professionnels et faciliter le quotidien des proches salariés. Les aidants sont en majorité des femmes. Nous ne devons plus accepter que leurs carrières soient compromises parce qu'elles élèvent leurs enfants ou parce qu'elles s'occupent de parents âgés.

Faut-il former les proches aidants ?

Il faut effectivement investir dans la formation des aidants familiaux, et ce dès que le diagnostic est posé. Il est impératif d'informer les proches sur les difficultés à venir, la meilleure manière d'y faire face, les remises en cause personnelles que cela suppose, etc. De façon à leur permettre de prendre de la distance et de se protéger.